

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

N° 2021-003

**Finances - Demande de subvention au titre de la DSIL
exceptionnelle 2021 (DSIL 2020 2^{ème} vague reportée)
pour la création d'une maison de santé
pluriprofessionnelle - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 19

Excuses :

Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Vanessa RICHARD.

Pouvoirs :

Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.

Raymond DOUARE à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO.



La région Centre Val de Loire est une des régions les plus touchées par les déserts médicaux.

Aussi, l'accès aux soins dans la commune est une priorité de la municipalité. En conséquence, eu égard notamment à la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid19 et l'augmentation continue du nombre d'habitants à Saint-Ay, il a été décidé de créer une maison de santé pluriprofessionnelle dans le cadre de la constitution du pôle de santé agylien.

A ce titre, une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 2^{ème} vague a été présentée lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2021.

L'enveloppe correspondant à ces crédits n'a pu être affectée en 2020 et a été reconduite pour 2021.

Aujourd'hui, un nouveau dossier de subvention va être adressé au titre de la DSIL exceptionnelle 2021.

Le projet d'une maison de santé pluriprofessionnelle s'inscrit dans le cadre des thématiques relatives à la résilience sanitaire, c'est-à-dire le renforcement des capacités des territoires face à des crises sanitaires de grande ampleur. Ce type d'opérations est prioritairement soutenu par l'Etat.

Un plan de financement plus précis sera établi ultérieurement.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	1 450 000 €	Subvention sollicitée auprès de la DSIL	400 000 €
		Subvention sollicitée auprès de la Région	300 000 €
		Autofinancement	750 000 €

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité soutenu par la dotation de soutien à l'investissement local ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

N°2021-003

Finances - Demande de subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 (DSIL 2020 2^{ème} vague reportée) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - Approbation et autorisation de signer



ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire précise que le pôle santé comprendra :

- La maison de santé pluridisciplinaire,
- La pharmacie,
- La maison des kinésithérapeutes.

Ainsi, il y aura une vingtaine de professionnels sur un même site travaillant sur un projet coordonné.

Monsieur le Maire ajoute que le groupe de projet en est à sa quatrième réunion de concertation afin de le faire avancer. Une maîtrise d'œuvre a été sollicitée pour l'implantation de l'ensemble. Les plans réalisés devraient arriver sous peu.

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **21 JAN. 2021**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.